



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 180 478 270 euros - RCS PARIS n°493 455 042
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 25 MAI 2023

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modifications statutaires

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapports du directoire sur la gestion de la société et du Groupe et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2022
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- Approbation des comptes annuels de BPCE SA de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des comptes consolidés du groupe BPCE SA de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des comptes consolidés du Groupe BPCE de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution de dividende
- Option pour le paiement du dividende de l'exercice 2022 en actions
- Autorisation à consentir au directoire à l'effet de proposer une option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions au titre de l'exercice 2023
- Transfert de siège social
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce
- Approbation de conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-90 du code de commerce non préalablement autorisées
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier, durant l'exercice 2022
- Fixation du montant de l'enveloppe globale de rémunération à allouer aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2023 et les exercices ultérieurs
- Pouvoirs pour formalités